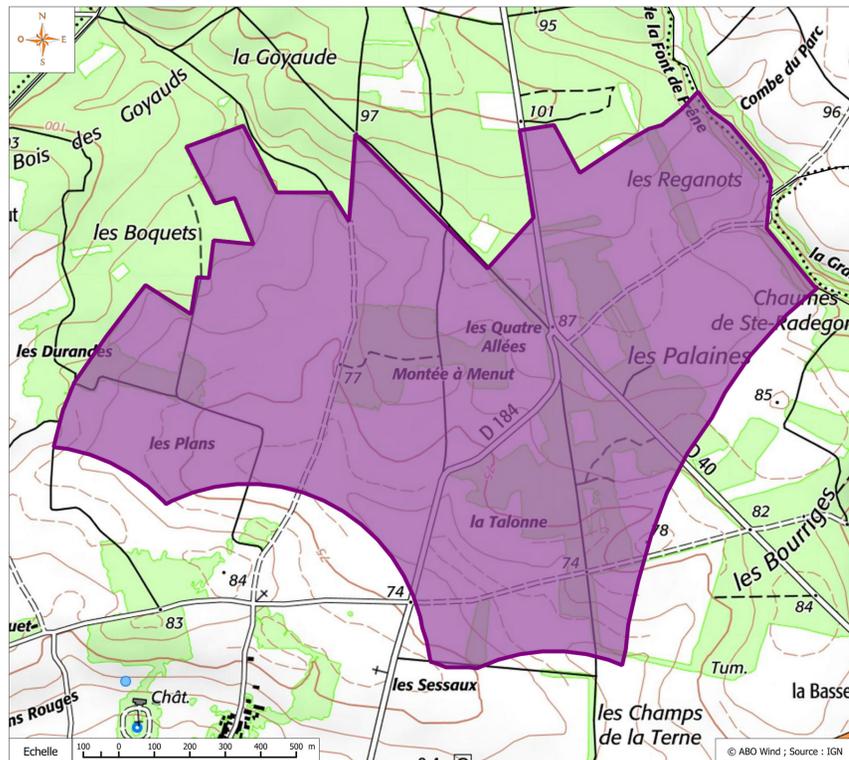


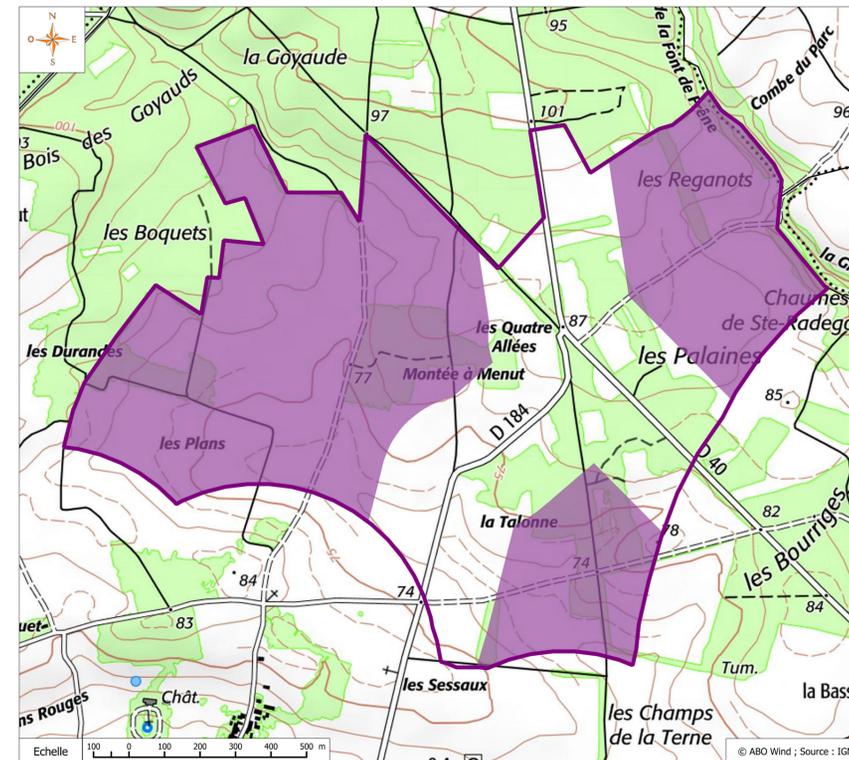
# Le projet éolien de Fouqueure

## Démarche d'évitement : Analyse à l'échelle de la zone d'étude



### Evitement 0 :

L'analyse à l'échelle du département permet de mettre en évidence la zone d'étude au tout départ du projet, avant le lancement des études. A ce stade, aucune tendance ne peut être définie. La zone d'étude fait alors presque 189 ha.

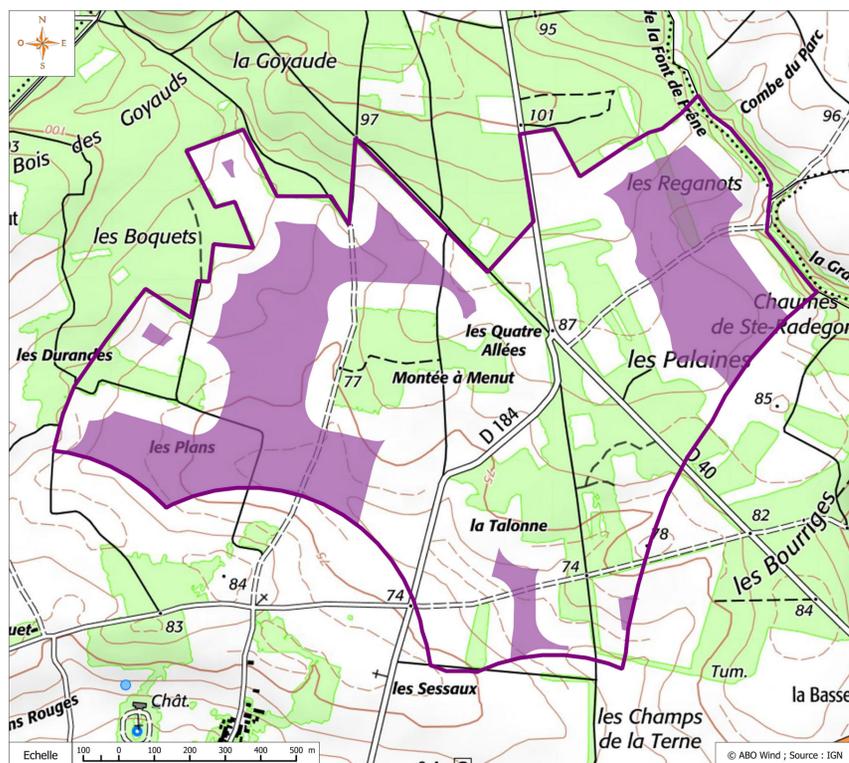


### Evitement 1 :

Evitement de 200m de part et d'autre des départementales. Cette distance correspond à la taille des éoliennes les plus adaptées sur le secteur :

- L'étude de vent préconise des pales de 75m minimum.
- L'étude environnementale nous indique qu'une hauteur bas de pale supérieure à 2 fois la hauteur de la canopée est à privilégier.
- L'armée indique que, sur le secteur, les éoliennes sont plafonnées à 310m NGF.

La zone utilisable pour implanter des éoliennes est alors réduite à 125 ha.



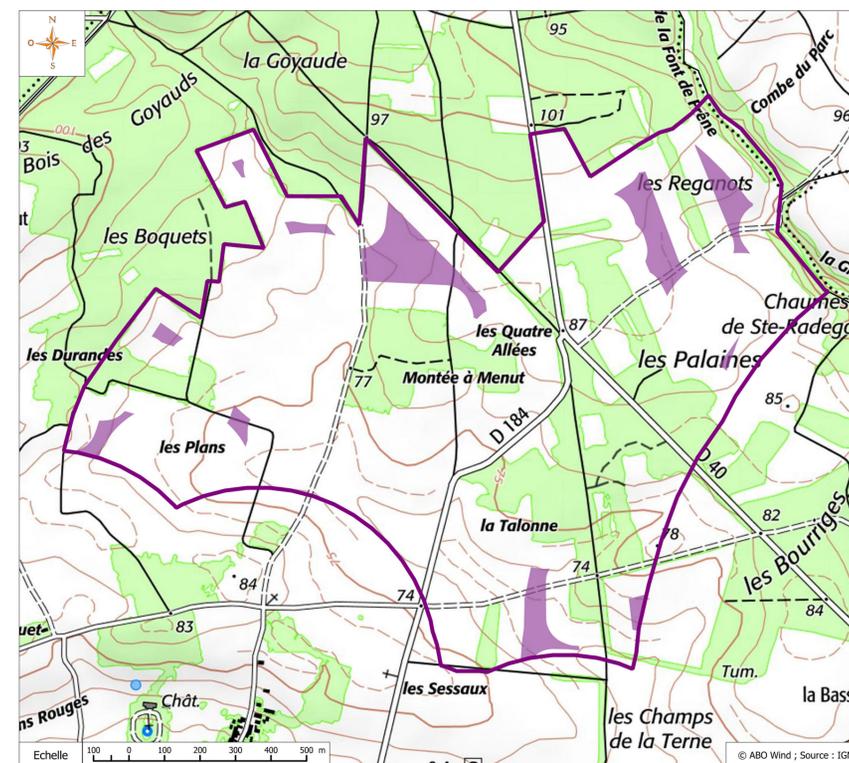
### Evitement 2 :

Evitement des boisements :

L'étude environnementale préconise d'éviter d'implanter des éoliennes dans les boisements et à moins de 100m des bois.

Pour définir la zone d'étude, ABO Wind prend par convention une longueur de pale (75m minimum ici) correspondant à une distance acceptable pour éviter tout survol des boisements. In fine, la distance préconisée de 100m est respectée.

Les boisements et leurs lisières couvrent près de la moitié de la zone d'étude. Ainsi, à ce stade, seulement 53 ha sont utilisables pour l'implantation d'éoliennes, soit 28 % de la zone initiale.



### Evitement 3 :

Evitement spécifiques :

- Le développement tient compte des volontés des propriétaires et exploitants. En cas de refus de participer au projet, la parcelle ne peut pas être prise en considération.
- Les pivots d'irrigation ne sont pas des freins à l'implantation d'une éolienne, des solutions techniques pouvant exister. Cependant il est préférable de les éviter si cela est possible, assurant de ne pas compliquer l'exploitation et/ou les rendements agricoles de la parcelle.

La zone finale utilisable pour l'implantation d'éoliennes représente presque 12ha, soit un peu plus de 6% de l'ensemble de la zone initiale.

### Bilan :

L'éolien n'est pas le fruit du hasard, c'est une succession d'étapes de plus en plus précises qui permettent de dégager les quelques hectares réellement utilisables pour une implantation.